

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****60 - OISE****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023-08

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	9
votants	9
absents	2
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du **lundi 3 avril 2023** à **20:30****Date de convocation :**

24 mars 2023

Date d'affichage :

24 mars 2023

Objet**Budget
COMMUNE :
Affectation du
résultat 2022**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

Etaient absents :

Messieurs Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Il est précisé qu'à l'excédent de fonctionnement global de 277 675,94 € doit être déduit le déficit d'investissement global de 214 519,43 € et ajouté les restes à réaliser d'un montant de 161 853,33 € ; l'excédent de fonctionnement global est donc ramené à 225 009,84 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif du budget COMMUNE 2022 de la manière suivante :

Section fonctionnement R002 : 225 009,84 €

Section investissement D001 : 214 519,43 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

7 avril 2023

Fait le, **7 avril 2023**

Le Maire

